



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-La-ventilation-en-zone-nucleaire-ne-fonctionnait-plus-Laxisme-et-prises-de-risques-repetees>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : La ventilation en zone nucléaire ne fonctionnait plus - Laxisme et prises de risques répétées**

30 avril 2020

France : Gravelines : La ventilation en zone nucléaire ne fonctionnait plus - Laxisme et prises de risques répétées

À la centrale nucléaire de Gravelines (Hauts-de-France), la ventilation d'un bâtiment nucléaire du réacteur 2 ne fonctionnait plus. Embêtant puisque c'est cet apport d'air qui permet de maintenir des conditions ambiantes supportables pour le personnel et les équipements.

C'est une intervention de maintenance qui est à l'origine du problème. Les explications de l'exploitant ne sont pas très claires, mais l'Autorité de sûreté nucléaire en dira un peu plus. Le 29 mars 2020, un essai montre un dysfonctionnement de la ventilation du local [RRI](#) (ce circuit de refroidissement intermédiaire, qui vient refroidir les équipements importants pour le fonctionnement du réacteur comme les pompes du circuit primaire par exemple). Une demande de maintenance est faite. **Près d'un mois après**, le 21 avril, l'intervention est enfin réalisée. Mais parce qu'un dispositif n'a pas été remis dans la bonne position après l'intervention, **la ventilation du local RRI ne peut toujours pas fonctionner. Et personne ne s'en rendra compte** - ce qui signifie soit qu'il n'y a pas eu de contrôle technique de l'intervention de maintenance après sa réalisation, soit que ce contrôle a été mal fait et n'a pas détecté l'erreur.

Lors d'un autre essai, réalisé le 25 avril, une partie des ventilateurs du local RRI ne démarre pas. C'est alors que l'erreur du 21 avril est découverte, le dispositif remis en position correcte, permettant le fonctionnement de la ventilation. **Identifier et résoudre un dysfonctionnement qui a mis en jeu le refroidissement du réacteur nucléaire a donc pris plusieurs semaines à EDF.** De quoi remettre en question la qualité des opérations et des vérifications de ces opérations effectuées sur les équipements de l'installation nucléaire et plus globalement la surveillance des équipements et des opérations. **Si l'exploitant nucléaire ne repère pas les dysfonctionnements de ses systèmes - et qu'il en génère lui-même - comment une quelconque sûreté de l'installation est-elle possible ?**

L'évènement a été déclaré par EDF comme significatif pour la sûreté le 29 avril 2020 et classé au niveau 1 de l'échelle de gravité INES [1] en raison de la détection tardive par l'exploitant de l'indisponibilité d'une voie de ventilation du local RRI durant une durée supérieure au maximum autorisé par les règles régissant le fonctionnement de l'installation nucléaire. Indisponibilité qu'il a lui-même créée. **Ce nouvel incident vient poursuivre une [série de déclarations récentes](#) du même genre, toutes en lien avec un manque de rigueur. Un laxisme qui dans l'industrie nucléaire ne peut qu'accroître les risques pour les populations et l'environnement. Et qui vient contredire le concept même d'une sûreté qui serait garantie par une maîtrise totale des risques dans les installations nucléaires.**

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un Évènement Significatif de Sûreté de niveau 1 suite à la détection tardive d'une anomalie

Publié le 30/04/2020

Le 25 avril 2020, alors que l'unité de production n°2 est en arrêt pour simple rechargement de combustible, les équipes de la centrale de Gravelines réalisent un **essai de fonctionnement sur le système de ventilation en zone nucléaire**. Le système de ventilation se mettant en sécurité automatique, des agents se rendent sur les installations et constatent qu'**un clapet de ce système n'est pas ouvert complètement**.

Ils ré-ouvrent ainsi entièrement le clapet manuellement, l'essai s'effectue de nouveau et **la ventilation redémarre convenablement** le même jour. **Cette anomalie fait suite à la réalisation d'un test précédent, le 21 avril 2020, où le clapet n'avait pas été ouvert complètement.**

L'évènement n'a entraîné aucune conséquence sur la sûreté des installations puisque les ventilations en question ne sont actionnées qu'en cas de température très élevée. Par ailleurs en cas de panne, une voie de secours est actionnable à tout moment.

L'analyse de cet évènement permettra d'apporter les corrections techniques et organisationnelles nécessaires afin d'éviter qu'il ne se reproduise.

En raison de cette détection tardive, la centrale de Gravelines a déclaré le 29 avril un événement significatif de sûreté à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-gravelines/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-surete-de-niveau-1-suite-a-la-detection-tardive-d-une-anomalie>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur

Publié le 25/05/2020

Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 29 avril 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de sûreté

nucléaire un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur 2 concernant la disponibilité d'un système de ventilation des locaux RRI.

Le circuit de refroidissement intermédiaire (RRI) permet de refroidir, en fonctionnement normal comme en situation accidentelle, l'ensemble des matériels et fluides des systèmes auxiliaires et de sauvegarde du réacteur. Le circuit RRI, situé en grande partie à l'extérieur de l'enceinte de confinement, est constitué de deux files séparées et redondantes, équipées chacune de deux pompes placées en parallèle. **Un système de ventilation permet de maintenir la température des locaux dans une plage compatible avec le fonctionnement du circuit RRI.**

Le 29 mars 2020, le réacteur 2 est à l'arrêt pour maintenance. Lors de la réalisation d'un essai périodique, un agent de terrain constate le **mauvais fonctionnement d'un registre du système de ventilation des locaux RRI d'une de deux files. Les ventilateurs ne peuvent pas démarrer si ce registre est fermé.** L'agent rédige donc une demande d'intervention pour régler le dysfonctionnement constaté. Le 19 avril 2020, un essai est réalisé, à sa périodicité hebdomadaire normale, qui démontre le bon fonctionnement du système de ventilation, bien qu'il n'y ait eu aucune intervention sur le registre.

Le 21 avril 2020, des agents se rendent sur le terrain pour faire un diagnostic du registre à l'origine du constat du 29 mars 2020. Un graissage et plusieurs manœuvres du registre sont alors effectués. **Suite à cette intervention, le registre est laissé par erreur en position fermée.**

Le 25 avril 2020, lors de la réalisation de l'essai périodique hebdomadaire, demandant notamment la mise en service du système de ventilation des locaux RRI, **les ventilateurs d'une des files de ce système ne démarrent pas.** Après analyse de la situation, les opérateurs décident de réaliser une **manœuvre complète du registre qui a fait l'objet d'un entretien.** Suite à cette action les ventilateurs démarrent. Pour une des deux files, **le système de ventilation des locaux RRI a été indisponible pendant 5 jours, ce qui n'est pas autorisé par les spécifications techniques d'exploitation du réacteur.**

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, **l'événement a affecté une fonction de sûreté liée au refroidissement du réacteur. En raison de la détection tardive de l'écart, l'ASN classe cet événement au niveau 1 de l'échelle INES** (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

Il est à noter que du 21 au 25 avril 2020, les températures des locaux RRI sont restées dans une plage de fonctionnement compatible avec le fonctionnement du circuit RRI sans avoir eu besoin de la ventilation.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation-du-reacteur5>

Notes

[1] **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](https://www.asn.fr/Lexique/l/INES) - <https://www.asn.fr/Lexique/l/INES>